

<b>Objet</b>	<b>Commission SCoT dédiée à la finalisation des choix relatifs à l'armature, l'accueil de population et la production de logements</b>
<b>Date</b>	26/04/2022 – 17h30
<b>Personnes présentes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maurice LAUGIER, Président</li> <li>- Jean-Louis CHABAUD, Vice-Président délégué au SCOT</li> <li>- Olivier DUSAUTOIS, DGS</li> <li>- Sandrine BOUCHET, DGA</li> <li>- Emeline LACÔTE, directrice service urbanisme</li> <li>- Audrey BOUFFIÉ, cheffe de projet SCoT</li> <li>- Sandra PINATEL, PLANÈD, chef de projet</li> <li>- Marc JUILLET, PLANÈD, Directeur d'études</li> <li>- Anabel ONCINA (Val de Chalvagne)</li> <li>- Jean-Charles OEIL (La Garde)</li> <li>- Laurent ROUX (Villars-Colmars)</li> <li>- Fabien LORENZI (Allons)</li> <li>- Sandra MAUREL (Tartonne)</li> <li>- Serge PRATO (Saint-André les Alpes)</li> <li>- Hervé BOUFFARD-ROUPE (Clumanc)</li> <li>- Jean-Marie SGARAVIZZI (Thorame-Haute)</li> <li>- Claude CAMILLERI (Castellet les Sausses)</li> <li>- Marcel DALMAS (Saint Jacques)</li> <li>- Sébastien RISOLI (Chaudon-Norante)</li> <li>- Michèle BIZOT GASTALDI (La Palud sur Verdon)</li> <li>- Philippe BIANCO (Allos)</li> <li>- Jean MAZZOLI (Annot)</li> <li>- Philippe RIGAULT (Annot)</li> <li>- Baptiste GAGLIO (Demandolx)</li> <li>- Thierry COLLOMP (Saint Julien du Verdon)</li> <li>- Gérard COLLOMP (Blieux)</li> <li>- Richard BRARD (Barrême)</li> <li>- Maxime AUDIBERT (Rougou)</li> <li>- Alain COULLET (Moriez)</li> <li>- Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE (Peyroules)</li> <li>- Bernard LIPERINI (Castellane)</li> </ul>
<b>Personnes absentes excusées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Joel LAUGIER (La Garde)</li> <li>- Marcelle COSTE (Braux)</li> <li>- Lucas GUIBERT (Entrevaux)</li> <li>- Olivier DODRUMEZ (Chaudon-Norante)</li> <li>- PETTRACHI Christophe (Thorame-Haute)</li> <li>- DAGONNEAU Frank (Sausses)</li> <li>- Thierry VIALE (Clumanc)</li> <li>- Josée COLLE (Beauvezer)</li> <li>- Robert MARTORANO (Lambruisse)</li> </ul>
<b>Personnes absentes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Thérèse PONROUCH (Beauvezer)</li> <li>- Damien ROBUTTE (Méailles)</li> <li>- Bruno BICHON (Thorame Basse)</li> <li>- Monique JANIN (Thorame Basse)</li> <li>- Geoffrey STEVENARD (Saint-Pierre)</li> </ul>

- Christophe REY (Ubraye)
- Jean-Pierre LOMBARD (Soleilhas)
- Maxime LANTELME (Allos)
- Claude CAUVIN (Allons)
- Pascal DOL (Angles)
- Gilles DURAND (Senez)
- Magali SURLE GIRIEUD (Colmars les alpes)
- Jean Louis SCHELOTTO (Braux)
- Sandra LEPLEUX (Castellane)
- Philippe MARANGES (Castellane)

*Note : diaporama joint au présent relevé de conclusions.*

### Validation du CR de la précédente commission

Le compte rendu de la commission SCoT du 15 mars 2022 dédiée à l'armature territoriale, l'accueil de population et la production de logements est validée à l'unanimité.

### Présentation en plénière

L'objectif de cette commission est de préciser et d'arrêter les hypothèses sur le scénario de développement démographique et les besoins en logements associés, les perspectives d'évolution des résidences secondaires et l'armature territoriale du SCoT.

### Le scénario de développement

Lors de la précédente commission, le scénario de croissance démographique à +0.8% / an est apparu comme trop ambitieux au regard de sa déclinaison par niveaux de polarités et des taux de croissance annuels moyens envisagés, et des arguments à présenter aux Personnes Publiques Associées, notamment aux services de l'Etat. Pour rappel, le choix initial de ce scénario à +0.8% /an avait été retenu à la suite des échanges de la commission du mois de janvier, dédié à la prospective, où cette ambition visait à limiter les contraintes en termes de développement à 20 ans et à répondre à un enjeu de renouvellement de la population.

Ainsi, **la nouvelle proposition soumise au débat conserve la philosophie initiale visant à renforcer les pôles principaux et les pôles intermédiaires tout en affichant des dynamiques d'évolution plus mesurées à l'échelle des polarités principales** permettant d'atteindre un taux de croissance annuel moyen de +0.64% / an à 20 ans à l'échelle de la CCAPV.

Collectivement, cette proposition semble plus soutenable et réaliste.

Il est rappelé que ce difficile exercice de prospective est une démarche obligatoire dans le cadre d'un SCoT. Il doit avant tout permettre d'afficher un cap de développement en phase avec les volontés d'accueil de la population, de développement économique et touristique... A l'issue des 6 premières années de mise en œuvre du SCoT, une évaluation devra être réalisée. A cette occasion, le scénario de développement pourrait être ajusté s'il ne correspondait pas à la dynamique de développement constatée et souhaitée.

### **Besoin en logements et évolution des résidences secondaires**

La déclinaison de la nouvelle proposition de scénario démographique en termes de production de logements et leur répartition entre résidences principales et résidences secondaires soulève des réactions :

- Ne faut-il pas afficher plus de résidences secondaires sur les pôles de proximité, moins de résidences secondaires dans les pôles principaux au profit du développement de résidences principales ?
- La définition des besoins en logements doit être mise en perspective avec les objectifs de la loi Climat et Résilience en faveur de la réduction de la consommation d'espace.

### **Armature territoriale**

Pas de réaction en plénière

## **Conclusions issues des travaux en sous-groupes**

### **Armature territoriale**

- **La nouvelle proposition d'armature territoriale, intégrant la commune de La-Palud-sur-Verdon au niveau des pôles intermédiaires est validée.**
- Les échanges soulèvent cependant la question de la reconnaissance dans le PAS des communes disposant d'une école (Thorame Haute, Clumanc, Saint Pierre) dont l'enjeu prioritaire est d'accueillir des résidents permanents.

Dans un souci de lisibilité, il a été proposé de revoir les dénominations des polarités. La majorité des réponses permet d'aboutir aux dénominations suivantes :

- **Pôles principaux**
- **Pôles intermédiaires**
- **Allos**
- **Pôles villageois**

### **Le scénario de développement**

- **La nouvelle proposition de scénario de développement, à +0.64% / an à l'échelle de la CCAPV, est validée.**
- **Les taux de croissance annuels moyens proposés par niveau de polarité sont également validés.**

### **Besoin en logements et évolution des résidences secondaires**

Au regard de la situation actuelle et des dynamiques récentes, en termes de dynamique d'évolution, il est retenu pour :

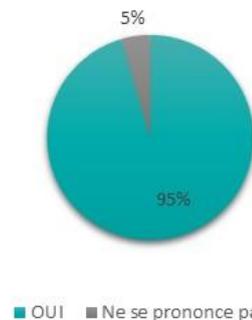
- Les pôles principaux : **une stabilisation ou une baisse** de la dynamique d'évolution des résidences secondaires
- Les pôles intermédiaires : **une stabilisation** de la dynamique d'évolution des résidences secondaires

- Le pôle relai (Allos) : **une stabilisation voire une augmentation** de la dynamique compte tenu de la mise en place du nouveau syndicat mixte du Val d'Allos
- Les pôles de proximité pôles villageois : **une augmentation** des résidences secondaires, afin que ces communes puissent également accueillir des résidences secondaires qui représentent à ce jour 58% de leur parc de logement.

**Ajuster l'armature territoriale**

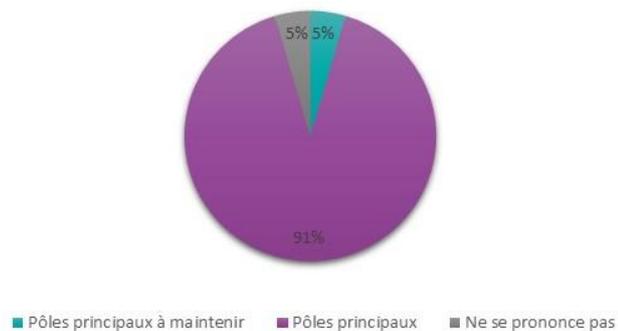
95% des participants sont d'accord sur la pertinence d'intégrer la commune de La-Palud-sur-Verdon parmi les pôles intermédiaires.

D'après vous, est-il pertinent d'intégrer la commune de La-Palud-sur-Verdon parmi les pôles intermédiaires ?



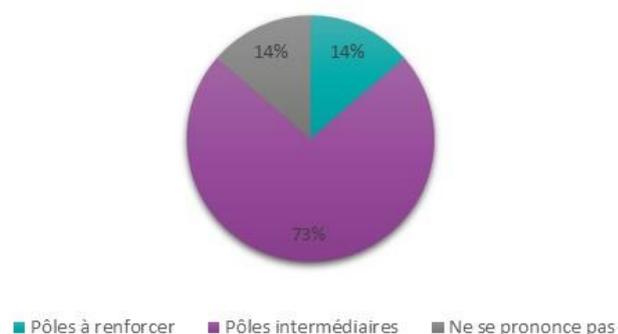
Près de 91% des participants ont répondu favorablement en changements de dénomination pour « Pôles principaux » plutôt que « Pôles principaux à maintenir ».

Faut-il renommer les niveaux de polarités ?



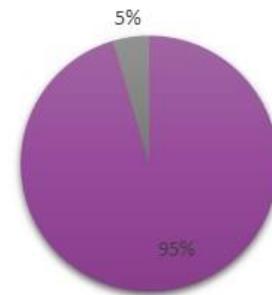
73% des participants ont répondu favorablement en changements de dénomination pour « Pôles intermédiaires ».

Faut-il renommer les niveaux de polarités ?



Une large majorité de 95% des participants a répondu favorablement en *changement de dénomination pour « Allos » plutôt que « Pôles relai »*.

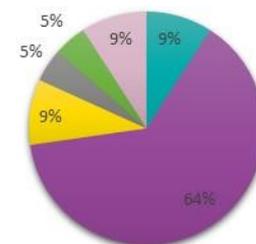
### Faut-il renommer les niveaux de polarités ?



■ Allos ■ Ne se prononce pas

*64% des participants ont répondu favorablement à la dénomination « Pôles villageois » pour ce niveau de polarités.* Toutefois cette dénomination suscite une plus grande variété de réponses que les autres ce qui pourrait interroger.

### Faut-il renommer les niveaux de polarités ?

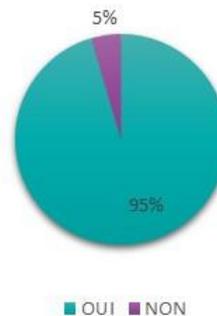


■ Pôles de proximité ■ Pôles villageois  
■ Autres : Communes de proximité ■ Autres : Petites communes  
■ Autres : Pôles ruraux ■ Ne se prononce pas

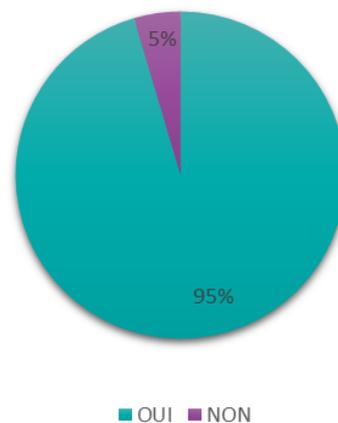
## Ajuster le scénario de développement

Presque la totalité des participants (95%) est d'accord avec la nouvelle proposition de taux de croissance annuels moyens par niveau de polarité. Cette même part trouve ces taux de croissance assez ambitieux. Les participants ayant répondu « NON » indiquent que cette évolution est « une baisse attendue des services de l'État ».

Les nouveaux taux de croissance annuels moyens par niveau de polarité vous semblent-ils plus réalistes ?

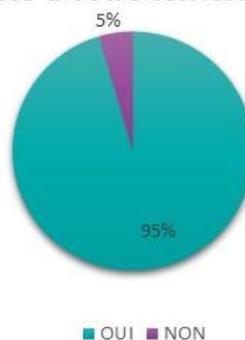


Sont-ils assez ambitieux ?



Une fois encore une large majorité des participants considère qu'un taux de croissance de +0,64% par an à l'échelle de la CCAPV serait adapté au territoire.

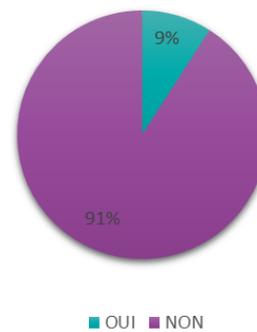
Un taux de croissance de +0,64% /an à l'échelle de la CCAPV vous semble-t-il adapté à votre territoire ?



## Évolution des résidences secondaires

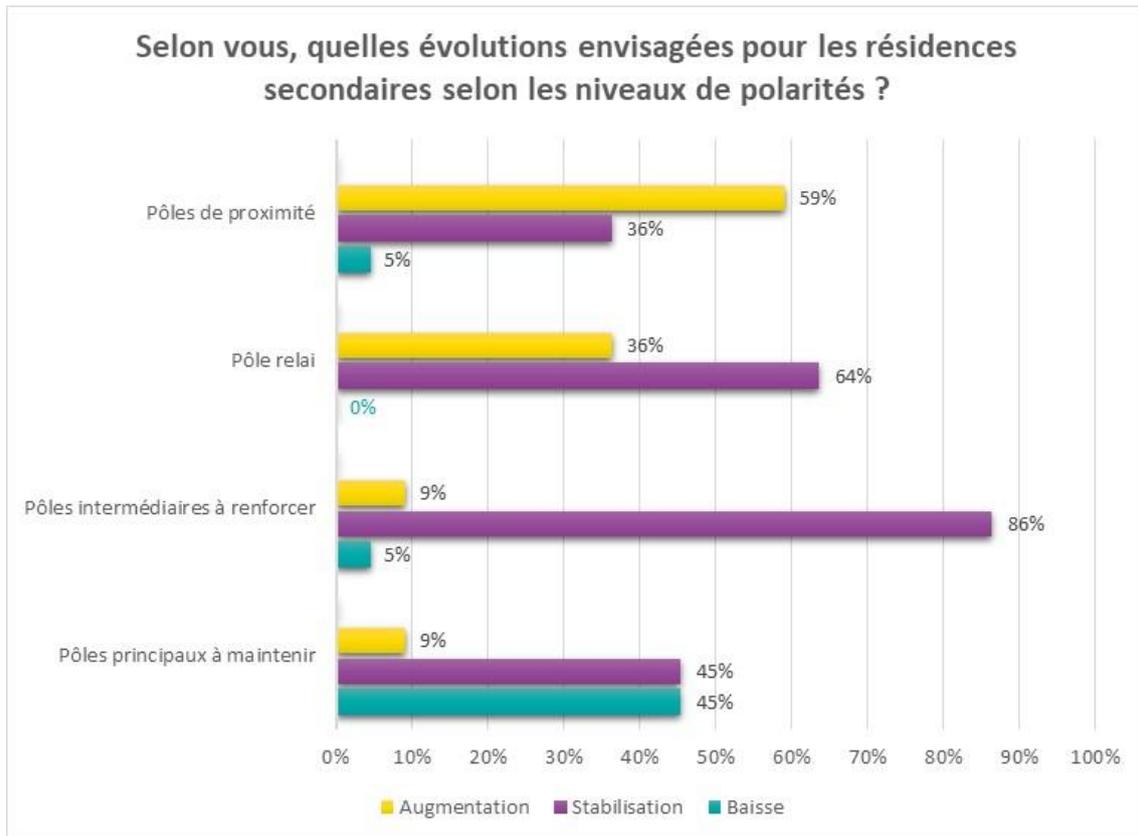
*91% des participants ne sont pas d'accord avec une évolution uniforme des résidences secondaires selon les différents niveaux de polarités.*

D'après vous, une évolution uniforme des résidences secondaires sur les différents niveaux de polarités est-il souhaitable ?



Sur la question de l'évolution envisagée pour les résidences secondaires selon le niveau de polarités, les avis divergent selon le niveau interrogé :

- Pôles de proximité : la question reste débattue avec 59% des participants qui souhaiteraient une augmentation des résidences secondaires à cette échelle et le reste favoriserait leur stabilisation.
- Pôle relai : 64% des participants souhaite la stabilisation des résidences secondaires à cette échelle.
- Pôles intermédiaires à renforcer : 86% des participants souhaitent la stabilisation des résidences secondaires à cette échelle.
- Pôles principaux à maintenir : une égalité de 45% des participants considèrent qu'une baisse ou une stabilisation des résidences secondaires est souhaitable pour cette échelle. **Ce choix reste donc à débattre.**



59% des participants sont favorables au développement de résidences secondaires en passant par la mobilisation des logements vacants. 36% précisent que cela est et sera de plus en plus le cas dans les années à venir.

